

Table des matières

| | |
|--|---------|
| Lettre au ministre | 4 |
| Message du président du conseil | 5 |
| Message de la présidente-directrice générale | 6 |
| Mandat conféré par la loi | 7 |
| Bilan sommaire | |
| Dépenses | 8 |
| Revenus | 9 |
| Nombre d'usagers | 10 |
| Certificats | 11 |
| Avocats de service | 14 |
| Cliniques juridiques communautaires | 15 |
| Autres services et activités | 17 |
| Conseil d'administration et comités | 19 |
| Comité de la haute direction | 20 |
| Responsabilité de la direction relativement à l'information financière | 21 |
| États financiers | |
| Rapport du vérificateur | 23 |
| Bilan | 24 |
| États des résultats | 25 |
| Évolution de la situation financière | 27 |
| Sommaire des principales conventions comptables | 28 |
| Notes afférentes aux états financiers | 30 - 37 |
| Divulgarion des traitements | 38 |

Lettre au ministre



LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO

Décembre 2002

L'honorable David Young
Procureur général de l'Ontario
720, rue Bay
Toronto ON M5G 2K1

Monsieur le Ministre,

Aide juridique Ontario vous présente son troisième rapport annuel pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2002, conformément aux dispositions de l'article 72 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le président du conseil,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Linden', with a long horizontal flourish extending to the right.

Sidney B. Linden

Message du président du conseil

Aide juridique Ontario s'est engagée à contribuer à ce que l'Ontario bénéficie d'un système juridique juste et équitable. En offrant aux personnes à faible revenu des services juridiques opportuns et de haute qualité, elle aide à faire en sorte que le système juridique et les tribunaux fonctionnent sans heurts. Nous sommes fiers d'annoncer qu'au courant de la dernière année, nous avons aidé plus de un million de personnes à faible revenu à accéder à des services juridiques.

L'année qui se termine a été formidable; Aide juridique Ontario et les cliniques ont travaillé de pair afin de jeter les bases d'un système de cliniques juridiques sain et efficace. Les cliniques peuvent maintenant mieux desservir un plus grand nombre de personnes à revenu modique qu'auparavant grâce à l'établissement de nouvelles relations de financement et à la ponctualité dont nous nous assurons de faire preuve dans la transmission de l'information. Le processus d'expansion entamé par Aide juridique Ontario permettra à quelque 220 000 autres personnes de se prévaloir des services fournis par les cliniques.

Nous sommes extrêmement heureux que le protocole d'entente entre les cliniques et Aide juridique Ontario soit finalisé. Celui-ci constitue un élément clé du partenariat et de la relation de coopération entre les deux parties. Le protocole d'entente établit les rôles et les responsabilités des cliniques et d'Aide juridique Ontario. Cette initiative est une étape importante et reflète notre vision et nos objectifs communs.

La demande de services juridiques pour les réfugiés est toujours grandissante, et les besoins de nos clients sont de plus en plus complexes. Il est donc nécessaire de fournir aux réfugiés des services juridiques de très grande qualité et, pour cette raison, le Bureau du droit des réfugiés a commencé à offrir des services en permanence au cours de la dernière année. Aide juridique Ontario estime qu'il est essentiel d'assurer l'accès des réfugiés à la justice.

Cette année, Aide juridique Ontario a soumis une analyse de rentabilisation au Procureur général de l'Ontario en vue d'une restructuration du tarif. L'analyse proposait une légère augmentation des honoraires des avocats de l'aide juridique répartie sur une période de trois ans. Elle décrivait aussi le risque de ne rien faire pour contrer l'exode des avocats de l'aide juridique. Notre but est de continuer à fournir des services de haute qualité à nos clients et à pouvoir compter sur un nombre suffisant d'avocats du secteur privé de grande compétence qui souhaitent travailler pour l'aide juridique. Au nom du conseil d'administration d'Aide juridique Ontario et des membres du personnel d'Aide juridique Ontario, je remercie nos nombreux partenaires, les avocats du secteur privé et les membres de la coalition composée d'associations d'avocats qui nous ont aidé à préparer l'analyse de rentabilisation.

Depuis que nous sommes une société autonome, soit depuis 1999, notre engagement à fournir des services de haute qualité, souples et innovateurs a été un élément moteur important. Cet engagement a contribué à faire d'Aide juridique Ontario un chef de file nord-américain en matière d'accès à la justice pour les personnes à revenu modique. Nous visons à demeurer axés sur notre clientèle et à fournir des services juridiques de qualité, d'en améliorer la rentabilité et de promouvoir de nouvelles façons de combler les besoins d'ordre juridique de la population ontarienne à faible revenu.

Je désire enfin remercier tous les membres du conseil d'administration, de même que notre excellente présidente-directrice générale et notre personnel hors-pair pour l'engagement et le dévouement dont ils ont fait preuve tout au long de l'exercice.

Le président du conseil,



Sidney B. Linden

Message de la présidente-directrice générale

Au cours de l'année que j'ai passée à Aide juridique Ontario, j'ai été témoin de l'engagement à l'excellence et à la qualité des services offerts à nos clients par l'ensemble du personnel. Nous formons une société dont la complexité et le dynamisme nous élèvent parmi les chefs de file nord-américain en matière de prestation de services juridiques aux personnes à revenu modique.

Cette année, nous avons entrepris une évaluation des besoins pour analyser les facteurs qui soutiennent la demande de services d'aide juridique. Cette étude nous permettra de trouver de meilleures façons de répondre aux besoins de nos clients et de tracer la voie de nouvelles initiatives qui nous permettront d'améliorer nos services à l'avenir. Nous continuons de nous renseigner sur ce qui se passe dans notre environnement et sur les questions qui ont une incidence sur les demandes d'aide juridique.

L'initiative d'aide à la qualité des services est actuellement en cours et vise à aider les membres du personnel et les fournisseurs de services à fournir un service de la plus haute qualité possible. Elle vise aussi à évaluer nos services de façon à pouvoir partager nos expériences et mesurer nos accomplissements et l'incidence que nous avons sur nos clients. Les clients et les fournisseurs de services doivent connaître la nature des services qui leur sont offerts à Aide juridique Ontario.

L'année dernière, nous avons entrepris un examen organisationnel afin de bâtir sur nos forces et nos talents et de renforcer notre capacité dans des domaines d'affaires clés. Je suis heureuse d'annoncer que l'examen est terminé et qu'il nous permettra d'établir des voies de communication solides dans l'ensemble de l'organisation et d'atteindre nos objectifs principaux, particulièrement celui d'offrir des services axés sur la clientèle.

Une de nos priorités permanentes est de continuer à nous améliorer sur le plan technologique et à investir dans ce secteur afin de mieux servir nos clients. Grâce à de nouvelles initiatives, les fournisseurs de services sont maintenant en mesure de nous transmettre leurs factures d'aide juridique par voie électronique au moyen de notre nouveau logiciel de facturation. Ils peuvent aussi recevoir leurs honoraires plus rapidement grâce aux virement automatiques.

Nous sommes très enthousiastes à l'égard du service intégré *Total Service Network* (TSN), un nouveau projet technologique conçu pour remodeler et améliorer notre façon de faire affaire entre nous, avec nos clients et avec nos fournisseurs de services. Le réseau nous permettra d'être plus à l'écoute des besoins des clients et de leur offrir des services efficaces et souples. Le service intégré nous aidera à réduire le nombre de visites de suivi, accroîtra la vitesse de délivrance des certificats et améliorera la qualité du soutien que nous offrons aux avocats de l'aide juridique.

Je remercie tous les membres du personnel, de même que le président et les membres du conseil d'administration, pour leurs efforts et leur dévouement tout au long de l'année qui vient de s'écouler. Nous avons accompli de nombreux changements positifs au sein d'Aide juridique Ontario et nous continuerons de même pendant l'année qui vient, car nous aspirons à devenir un leader en matière de prestation de services d'aide juridique faciles d'accès et de haute qualité.

La présidente-directrice générale,



Angela Longo

Mandat conféré par la loi

La Loi de 1998 sur les services d'aide juridique donne à Aide juridique Ontario le mandat suivant :

- faciliter l'accès à la justice, partout en Ontario, pour les particuliers à faible revenu en leur fournissant des services d'aide juridique de haute qualité;
- encourager et favoriser la souplesse et l'innovation dans la prestation des services d'aide juridique;
- reconnaître les divers besoins d'aide juridique des particuliers à faible revenu et des collectivités défavorisées;
- exercer ses activités tout en rendant compte de l'utilisation des fonds publics.

En s'acquittant de ce mandat, Aide juridique Ontario s'engage à fournir des services qui tiennent compte de l'importance de la diversité, de l'accès, de l'équité, de la créativité et de la qualité.

Notre vision

Aide juridique Ontario continuera de s'acquitter du mandat que lui confère la loi en visant :

- l'excellence en matière d'accès et de qualité des services à la clientèle;
- l'efficacité des relations avec les fournisseurs de services;
- l'utilisation efficiente, responsable et innovatrice des ressources.

Nos valeurs

Intégrité : nous agissons avec intégrité et nous partons du principe que les autres en font de même.

Respect : nous faisons preuve de respect dans toutes nos relations.

Écoute : nous sommes à l'écoute de notre clientèle, de nos partenaires et de notre personnel. Nous traitons les gens de façon équitable en tenant compte de leurs besoins.

Excellence : nous aspirons à l'excellence et à l'amélioration continue de la qualité. Nous visons à attirer et à garder les meilleurs employés.

Autonomie : nous formons une société autonome du système juridique.

Responsabilité : nous sommes redevables envers le gouvernement, nos clients, nos partenaires et notre personnel.

Ouverture : notre processus de prise de décision est ouvert et se fait en consultation.

Uniformité : nous sommes constants dans notre processus de prise de décision. Nous créons l'unité au sein de toute l'organisation. Nous prenons des décisions en fonction des faits et en nous fondant sur des principes solides.

Bilan sommaire

Aide juridique Ontario – Dépenses (en milliers de dollars)

Le total des dépenses d'Aide juridique Ontario pendant l'exercice 2001-2002 s'est élevé à 293,5 millions de dollars

| | 2000-2001 | 2001-2002 |
|--|-------------------|-------------------|
| Certificats | 123 402 \$ | 149 643 \$ |
| Bureaux régionaux | 20 290 \$ | 27 028 \$ |
| Avocats de service | 22 261 \$ | 25 536 \$ |
| Cliniques | 44 017 \$ | 52 749 \$ |
| Programme de déjudiciarisation | 7 590 \$ | 8 570 \$ |
| Soutien aux fournisseurs de services | 2 296 \$ | 2 010 \$ |
| Administration | 28 073 \$ | 27 981 \$ |
| Total | 247 929 \$ | 293 517 \$ |



Bilan sommaire

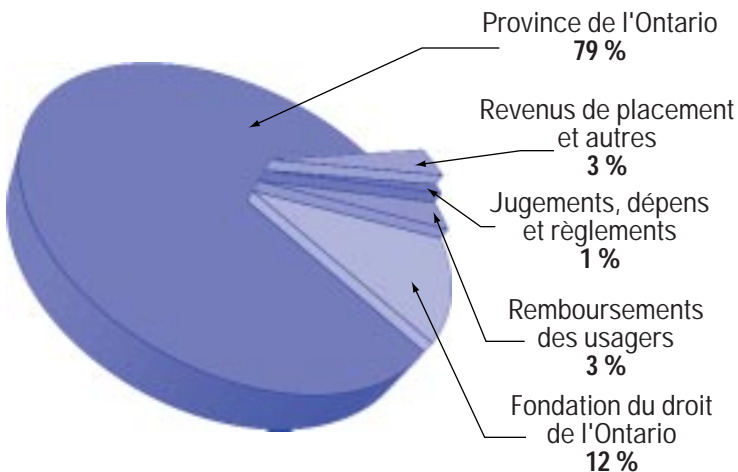
Aide juridique Ontario - Revenus (en milliers de dollars)

Aide juridique Ontario a touché des revenus totalisant 288,3 millions de dollars durant l'exercice 2001-2002.

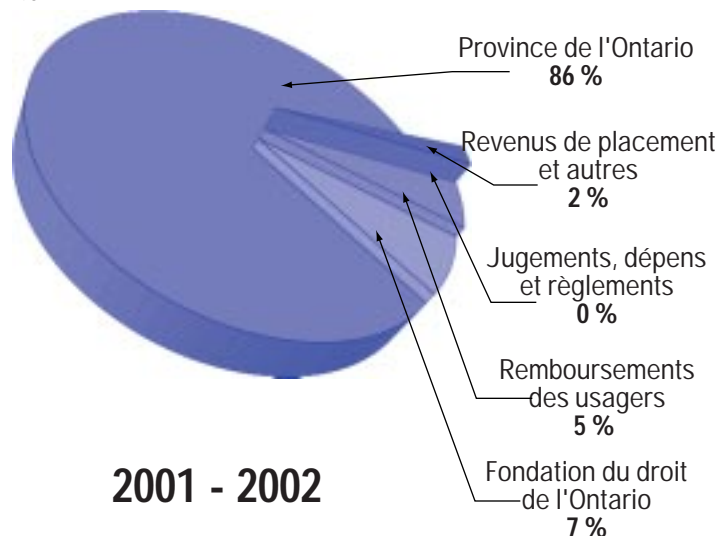
| | 2000-2001 | 2001-2002 |
|--|-------------------|-------------------|
| Province de l'Ontario | 190 843 \$ | 246 695 \$ |
| *Fondation du droit de l'Ontario | 30 964 \$ | 19 944 \$ |
| Remboursements des usagers | 8 399 \$ | 14 234 \$ |
| Jugements, dépens et règlements | 1 392 \$ | 768 \$ |
| Revenus de placement et autres | 7 163 \$ | 6 676 \$ |
| Total | 238 761 \$ | 288 317 \$ |

*Fondation du droit de l'Ontario

Cette somme représente les intérêts qui s'accumulent dans les comptes en fiducie mixtes des avocats. La Fondation les perçoit et en remet 75 % à Aide juridique Ontario conformément à une obligation légale.



2000 - 2001



2001 - 2002

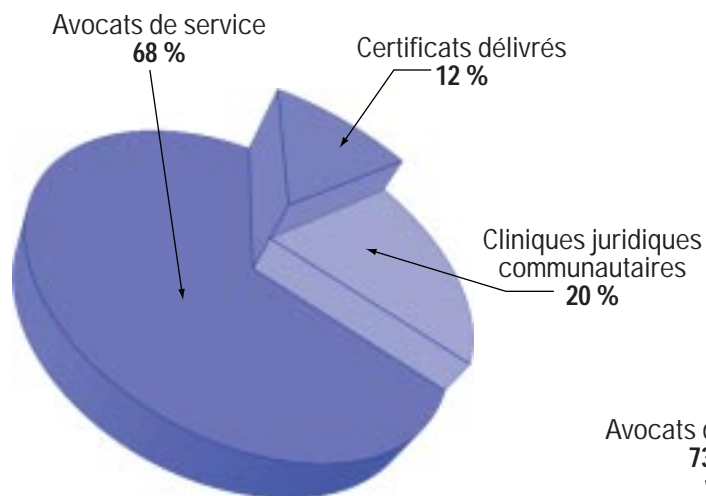
Bilan **sommaire**

Aide juridique Ontario - Nombre d'usagers

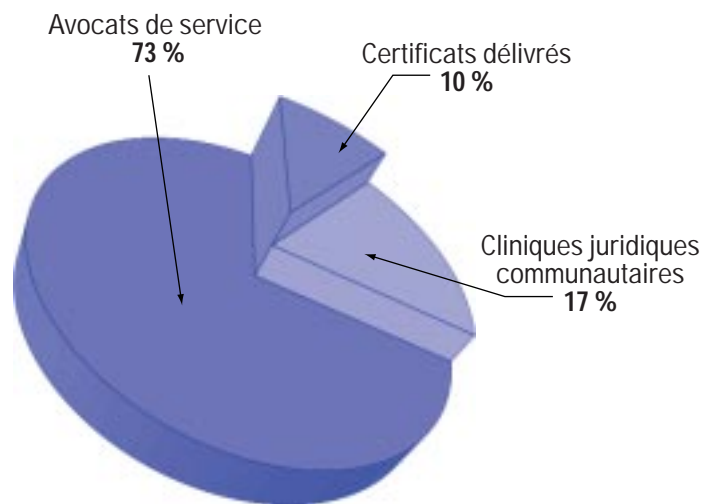
Aide juridique Ontario a fourni de l'aide à 1 108 132 personnes durant l'exercice 2001-2002.

| | 2000-2001 | 2001-2002 |
|---|----------------|------------------|
| Certificats | 117 549 | 114 044 |
| Avocats de service | 675 813 | 801 808 |
| *Cliniques juridiques communautaires | | |
| Dossiers | 16 607 | 15 122 |
| Conseils juridiques et services sommaires | 124 519 | 119 286 |
| Personnes dirigées par les cliniques | 59 408 | 57 872 |
| Total | 993 896 | 1 108 132 |

*Les données relatives aux cliniques correspondent à l'année civile.



2000 - 2001



2001 - 2002

Certificats

Au cours de l'exercice 2000-2001, Aide juridique Ontario a délivré plus de 117 000 certificats d'aide juridique, un nombre record depuis l'exercice 1995-1996. Elle a convenu qu'il lui était impossible de maintenir ce niveau de service avec les ressources dont elle disposait. Ainsi, au cours de l'année qui vient de s'écouler, a-t-elle adopté des mesures d'ajustement des services, une initiative visant à assurer que le programme des certificats demeure dans les limites de son budget.

Dans le cadre de cette initiative, on a identifié des moyens permettant de continuer de servir la clientèle par le biais d'autres modes de prestation, dont les avocats de service. Ainsi, Aide juridique Ontario a pu, cette année, diminuer le nombre de certificats délivrés en dirigeant les clients vers d'autres programmes et services. Il en résulte donc que, même si le nombre de certificats délivrés a diminué, un plus grand nombre de personnes ont obtenu l'aide d'un avocat de service ou du personnel des cliniques juridiques au cours de l'année.

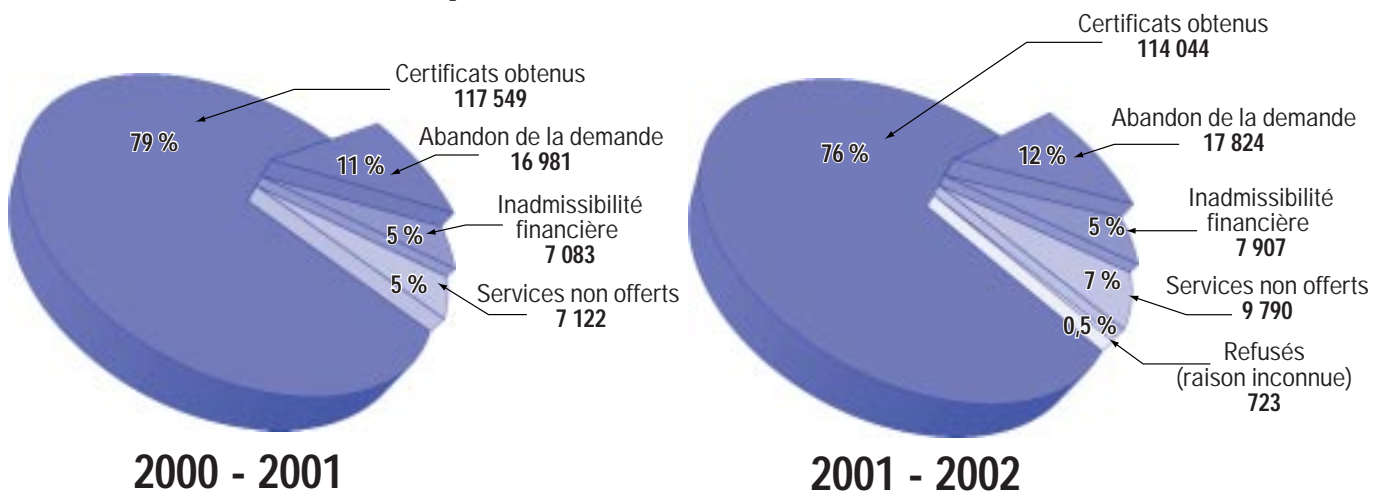
Au dernier exercice, Aide juridique Ontario a été capable de ramener le nombre de certificats délivrés à un peu plus de 114 000, une réduction d'environ 3 pour cent. Cette réduction du nombre de certificats délivrés n'a aucunement dérangé le service offert aux clients ni nos fournisseurs de services.

Aide juridique Ontario a délivré 114 044 certificats durant l'exercice 2001-2002

| | Droit criminel | Droit de la famille | Droit de l'immigration | Autres affaires civiles | Total |
|-----------|----------------|---------------------|------------------------|-------------------------|---------|
| 1999-2000 | 62 054 | 30 138 | 8 731 | 6 621 | 107 544 |
| 2000-2001 | 65 279 | 32 787 | 11 470 | 8 013 | 117 549 |
| 2001-2002 | 63 203 | 29 672 | 13 732 | 7 437 | 114 044 |

Demandses d'aide juridique

Cette année, 150 288 personnes ont fait une demande d'aide juridique et 114 044 d'entre elles (76 pour cent) ont obtenu un certificat, une réduction de 3 pour cent depuis l'an passé. Douze pour cent des gens ont vu leur demande refusée parce qu'ils ne répondaient pas aux critères d'admissibilité financière ou que les services voulus n'étaient pas offerts, comparativement à 10 pour cent au dernier exercice. Un abandon est à l'origine de la plupart des demandes sans suite (12 pour cent du total). Durant l'exercice 2000-2001, 11 pour cent des demandes avaient ainsi été abandonnées.



Certificats

Coût moyen des dossiers d'aide juridique

Le coût moyen des dossiers d'aide juridique constitue le total des dépenses relatives à la délivrance des certificats durant l'exercice se terminant le 31 mars 2002.

| | 2000-2001 | 2001-2002 |
|-------------------------|-----------------|-----------------|
| Affaires criminelles | 1 267 \$ | 1 359 \$ |
| Droit de la famille | 1 536 \$ | 1 650 \$ |
| Immigration et réfugiés | 1 675 \$ | 1 735 \$ |
| Autres affaires civiles | 747 \$ | 843 \$ |
| Moyenne globale | 1 339 \$ | 1 426 \$ |

Honoraires, débours et frais administratifs payés (en milliers de dollars)

| | Honoraires | Débours | Administration | Total |
|--|-------------------|------------------|-----------------|-------------------|
| Affaires criminelles | 73 024 \$ | 5 417 \$ | 2 395 \$ | 80 836 \$ |
| Droit de la famille | 38 194 \$ | 3 639 \$ | 1 011 \$ | 42 844 \$ |
| Immigration et réfugiés | 13 213 \$ | 2 714 \$ | 503 \$ | 16 430 \$ |
| Autres affaires civiles | 4 464 \$ | 705 \$ | 238 \$ | 5 407 \$ |
| Dépenses totales | 128 895 \$ | 12 475 \$ | 4 147 \$ | 145 517 \$ |
| Différence dans la charge à payer (voir note 5 des états financiers) | | | | 3 949 \$ |
| Conférences de règlement | | | | 177 \$ |
| Coût du programme de délivrance de certificats d'après les états financiers | | | | 149 643 \$ |

Sommes versées aux avocats

Aide juridique Ontario impose des plafonds quant aux factures présentées chaque année par les avocats. Le plafond a été fixé à 157 000 \$ pour les avocats du niveau de base (moins de 4 ans d'expérience de l'aide juridique dans un domaine de droit donné), à 177 190 \$ pour les avocats de niveau 2 (entre 4 et 10 ans d'expérience) et à 196 875 \$ pour les avocats de niveau 3 (plus de 10 ans d'expérience).

Les montants précédents représentent les sommes versées aux avocats qui se sont effectivement occupés de l'affaire, peu importe qui a accepté le certificat.

| Montant | Nombre d'avocats | Pourcentage |
|----------------------|------------------|--------------|
| 1 – 9 999 \$ | 2 039 | 47,3 % |
| 10 000 – 49 999 \$ | 1 370 | 31,8 % |
| 50 000 – 99 999 \$ | 542 | 12,6 % |
| 100 000 – 249 000 \$ | 335 | 7,8 % |
| 250 000 \$ et plus | 21 | 0,5 % |
| Total | 4 307 | 100 % |

Expérience des avocats

| | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 |
|---------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Affaires criminelles | 13 % | 21 % | 66 % |
| Droit de la famille | 21 % | 27 % | 52 % |
| Immigration et réfugiés | 11 % | 22 % | 67 % |
| Autres affaires civiles | 33 % | 18 % | 49 % |
| Pourcentage global | 16 % | 23 % | 61 % |

Avocats de service

Aide juridique Ontario a à cœur de fournir des services de représentation constants, fiables et de haute qualité dans le cadre du programme des avocats de service. Depuis le mois de septembre de l'année dernière, la Société a étendu les services offerts dans le cadre de ce programme en y ajoutant des postes d'avocats de service principaux qui viennent suppléer aux avocats de service du secteur privé. La mise en œuvre de cette initiative dans l'ensemble de la province permet d'offrir une plus grande gamme de services et d'améliorer la qualité et la gestion des services offerts par les avocats de service.

Les avocats de service aident les personnes qui se présentent sans avocat en cour criminelle, aux tribunaux de la famille et aux tribunaux pour adolescents. Ils fournissent des conseils en matière juridique et sur le déroulement des procès. Aide juridique Ontario embauche dorénavant des avocats expérimentés qui sont en mesure d'offrir dans de nombreux tribunaux spécialisés des services adaptés aux clients qui ont des besoins particuliers. Les avocats de service se rendent aux audiences dans les régions nordiques éloignées. Ils sont aussi présents à la Cour supérieure pour aider dans des cas particuliers en matière d'ordonnances de visite et d'ordonnances alimentaires pour enfant dans des bureaux autres que les établissements de la Cour unifiée de la famille.

Les avocats-conseils offrent de l'aide en dehors des tribunaux aux personnes qui en ont besoin. Présents à plus de 110 endroits dans la province, ils fournissent des conseils juridiques et examinent des documents juridiques. Depuis cette année, les avocats-conseils fournissent aussi des conseils et de l'aide dans la préparation de documents dans les Centres d'information sur le droit de la famille.

Le nombre de personnes qui ont reçu l'aide d'un avocat de service cette année s'élève à 801 808.

| Nombre de personnes qui ont reçu l'aide | 2000-2001 | 2001-2002 |
|---|----------------|----------------|
| Assistance téléphonique | 39 635 | 48 042 |
| Avocats de l'aide juridique | 185 686 | 262 022 |
| Avocats du secteur privé | 450 492 | 491 744 |
| Total | 675 813 | 801 808 |

Coût moyen des services par personne

| Coût moyen des services fournis par les avocats de service | 2000-2001 | 2001-2002 |
|--|-----------|------------|
| Assistance téléphonique | 17,52 \$ | 17,52 \$ |
| Avocats de l'aide juridique | 17,88 \$ | 13,48 \$ * |
| Avocats du secteur privé | 37,53 \$ | 36,95 \$ |

* Les coûts comprennent les honoraires, les avantages sociaux et les frais d'administration de chaque bureau.

Cliniques juridiques communautaires

Au cours de l'année dernière, les projets d'élargissement du réseau des cliniques juridiques entrepris par Aide juridique Ontario ont permis d'améliorer et d'étendre, dans toutes les régions de la province, les services offerts par les cliniques à la population ontarienne à faible revenu. Ainsi, on offre maintenant des services dans des régions de la province qui en étaient dépourvues auparavant.

Aide juridique Ontario a abordé cette année les deux besoins les plus criants du réseau des cliniques juridiques : le manque de services dans les régions nordiques et les régions rurales et la croissance importante du nombre de clients qui font appel aux cliniques dans les régions urbaines de la province.

En tout, cinq nouvelles cliniques offrant des services généraux ont été mises sur pied et dix cliniques existantes sont en cours d'agrandissement, ce qui facilitera l'accès aux services des cliniques juridiques à quelque 220 000 personnes supplémentaires. En outre, plus de 50 000 personnes défavorisées pourront bénéficier d'un meilleur accès à des services en français dans les cliniques juridiques communautaires, une clinique juridique francophone ouvrira ses portes à Toronto et la clientèle aura un meilleur accès à des services en français à Ottawa. Nous avons par ailleurs fondé deux nouvelles cliniques spécialisées cette année : le Centre ontarien de défense des droits des locataires et le Centre d'action pour la sécurité du revenu.

Le Centre ontarien de défense des droits des locataires a pour objectif d'améliorer les conditions de logement des personnes défavorisées vivant en Ontario. Cette année, le Centre a assumé la responsabilité générale du nouveau programme d'avocats de service présents dans tous les bureaux du Tribunal du logement de l'Ontario. Le Centre ontarien de défense des droits des locataires collabore activement avec les autres cliniques et les avocats du secteur privé afin que des avocats de service en droit du logement offrent des services partout dans la province.

Tout au long de l'année, le Centre d'action pour la sécurité du revenu a amélioré ses services dans l'optique de contribuer à assurer à tous les Ontariens la sécurité du revenu et un niveau de vie adéquat. Au cours de l'année prochaine, la clinique espère aborder le cycle de pauvreté engendré par les règlements et l'administration des programmes de la sécurité du revenu.

La priorité du Centre d'action pour la sécurité du revenu étant d'aborder les problèmes généraux inhérents aux programmes de la sécurité du revenu, celui-ci aidera la population défavorisée de l'Ontario en instruisant des causes types et des demandes fondées sur la Charte portant sur des questions liées aux programmes de la sécurité du revenu du gouvernement fédéral. En travaillant en partenariat avec les autres cliniques juridiques et les organisations communautaires, le Centre vise aussi à faire des activités de réforme du droit, de la vulgarisation juridique et du développement communautaire.

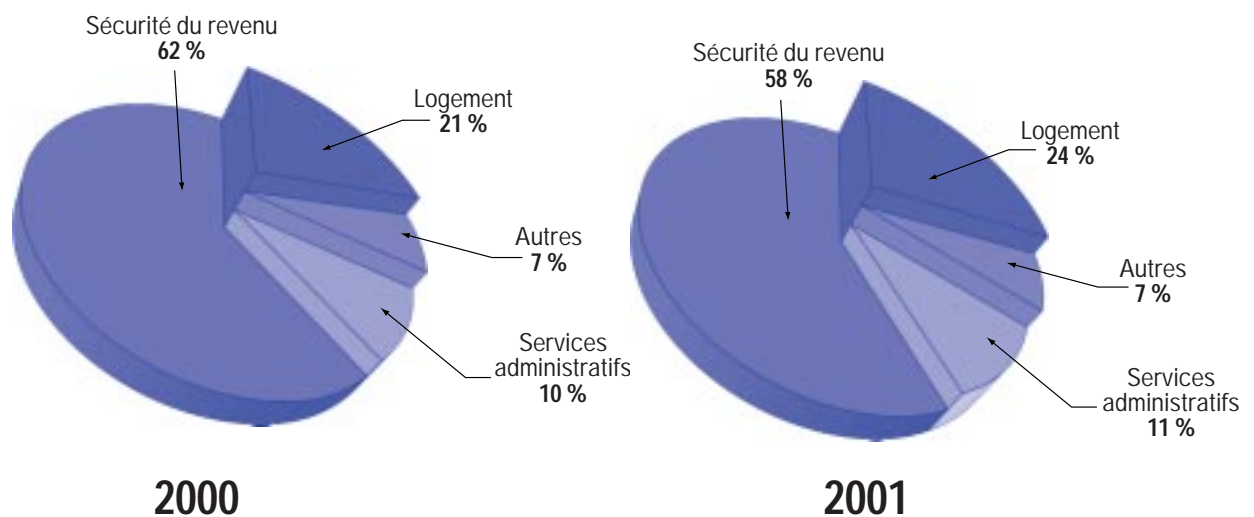
Cliniques juridiques communautaires

| Services | 2000* | 2001* |
|--|----------------|----------------|
| Nouveaux dossiers de clients | 16 607 | 15 122 |
| Personnes dirigées | 59 408 | 57 872 |
| Conseils juridiques et services sommaires | 124 519 | 119 286 |
| Nouveaux dossiers de réforme du droit | 498 | 452 |
| Nouveaux dossiers de développement communautaire | 846 | 828 |
| Total | 201 878 | 193 560 |
| Documents d'information juridique publiés | 1 700 830 | 1 855 501 |

* Selon l'année civile.

| Nouveaux dossiers de clients | 2000* | 2001* |
|------------------------------|---------------|---------------|
| Logement | 3 459 | 3 599 |
| Sécurité du revenu | 10 227 | 8 757 |
| Services administratifs | 1 719 | 1 687 |
| Autres | 1 202 | 1 079 |
| Total | 16 607 | 15 122 |

* Selon l'année civile.



Autres services et activités

Bureau du droit des réfugiés

Le Bureau du droit des réfugiés a été fondé en 1994, dans le cadre d'un projet pilote. Récemment, le conseil d'administration d'Aide juridique Ontario en a fait l'un de ses bureaux permanents et il en a élargi le rôle. Le Bureau du droit des réfugiés continuera d'offrir des services juridiques de rechange aux revendicateurs du statut de réfugié et aux personnes en détention. Ces services sont fournis par des avocats, des agents parajuridiques et un personnel de soutien qualifié.

Le Bureau du droit des réfugiés offrira une gamme plus étendue de services, dont l'aide aux avocats, le rayonnement dans la collectivité, l'éducation juridique du public, la représentation aux contrôles de détention et la représentation des revendicateurs du statut de réfugié devant la Section d'appel des réfugiés de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Le Bureau du droit des réfugiés a à cœur de faire en sorte que les demandes des réfugiés soient résolues équitablement et correctement et le Bureau possède de solides antécédents de rendement concernant des causes types complexes. Le personnel du Bureau possède une très grande expérience dans le domaine des droits de la personne et de l'aide aux réfugiés. Il peut aussi servir sa clientèle en plus de 11 langues ou obtenir les services d'interprétation et de traduction de documents, au besoin, pour mieux servir ses clients.

Sociétés étudiantes d'aide juridique

Chacune des six universités de l'Ontario dotée d'une faculté de droit possède une société étudiante d'aide juridique. Ces dernières sont dirigées par le doyen de la faculté. Les services sont fournis par les superviseurs et les étudiants en droit qui agissent à titre bénévole ou pour obtenir des crédits d'étude.

Les sociétés étudiantes d'aide juridique offrent des services d'aide juridique semblables à ceux offerts par les cliniques juridiques communautaires; toutefois, elles offrent aussi des conseils juridiques

et de l'aide qui ne sont pas habituellement fournis par l'aide juridique. Sous la supervision de membres de la profession, les étudiants en droit conseillent et représentent les résidents de l'Ontario dans des dossiers tels :

- les déclarations sommaires de culpabilité en matière criminelle où l'emprisonnement est peu probable
- les dossiers relatifs à la sécurité du revenu
- les causes de la Cour des petites créances
- les litiges opposant locataires et locataires
- les affaires des droits des travailleurs
- les affaires d'immigration
- les dossiers portés devant la Commission ontarienne des droits de la personne

Cette année, Aide juridique Ontario a solidifié ses liens avec les sociétés étudiantes d'aide juridique. Ces dernières, qui permettent aux étudiants de se familiariser avec l'aide juridique, sont très populaires, quelque 40 pour cent des étudiants en droit des universités ontariennes y contribuant.

Services à la nation Nishnawbe-Aski

Le siège social de la Nishnawbe-Aski Legal Services Corporation se trouve à Thunder Bay, sur la réserve indienne de Fort William. On y fournit une grande variété de services juridiques et parajuridiques aux membres de la nation Nishnawbe-Aski Nation, notamment des services juridiques, de l'éducation juridique publique et des services de réforme du droit.

La Nishnawbe-Aski Legal Services Corporation travaille à élargir son rôle au sein du système judiciaire en offrant aux victimes, aux collectivités et aux délinquants un modèle de justice réparatrice axé sur la réparation des dommages causés par la commission de crimes et la réduction du risque de dommages ultérieurs. Elle accomplit cette tâche grâce à la collaboration des collectivités et du gouvernement et en encourageant les

Autres services et activités

délinquants à se responsabiliser face à leurs gestes et aux dommages qu'ils ont causés.

La justice réparatrice offre une réparation aux victimes et aide la victime et le délinquant à se réintégrer dans la collectivité. Ce modèle de justice réparatrice est mis en œuvre dans les collectivités canadiennes et dans le monde entier.

Projets pilotes

Les projets pilotes d'Aide juridique Ontario visent à mettre à l'essai différents modes de prestation de services dans le but de déterminer si un modèle mixte de prestation des services permettrait d'améliorer les services offerts aux clients ou de les rendre plus accessibles ou efficaces par rapport au coût.

Dans le cadre des trois projets pilotes qui se sont terminés avec succès, Aide juridique Ontario en a beaucoup appris sur ses services et ses clients. Les rapports finaux et les recommandations qui s'y rattachent ont été présentés au conseil d'Aide juridique Ontario en septembre 2001.

Il a été déterminé que le projet pilote de dégroupement des services en droit de la famille offrait des services satisfaisants aux clients; toutefois, les clients étaient d'avis que le temps accordé avec l'avocat était trop court et qu'ils avaient quand même besoin de se faire représenter devant le tribunal. Le conseil a approuvé la recommandation du personnel de ne pas intégrer ce projet pilote dans ses modes de prestation de services d'aide juridique.

Le modèle de gestion des dossiers en droit de la famille indique que la mise en œuvre d'une telle initiative à l'échelle de la province pourrait occasionner une économie, mais que l'initiative pourrait aussi exiger de nombreux changements opérationnels et de plus amples évaluations. Le conseil a approuvé la recommandation de ne

pas adopter ce mode de prestation de services d'aide juridique pour l'instant et d'attendre les résultats de l'initiative d'ajustement des services.

Le projet pilote relatif aux avocats dans les tribunaux pour adolescents a démontré que le programme réduisait de façon significative le nombre de certificats délivrés en vertu de l'article 11. Le conseil a approuvé la recommandation du personnel de considérer ce mode de prestation de services une fois que l'incidence de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* sera connue.

Le projet d'élargissement du rôle des avocats de service et le projet de bureaux du droit de la famille se poursuivront cette année et les rapports finaux et les recommandations qui s'y rattachent seront présentés à la fin de l'automne 2002.

Projet d'aide à la qualité des services

Aide juridique Ontario a mis sur pied un projet d'aide à la qualité des services qui vise à aider les membres du personnel et les fournisseurs de services à offrir des services de la plus haute qualité possible. Le processus est déjà entrepris; le Programme d'assurance de la qualité est en œuvre auprès des cliniques juridiques depuis plusieurs années.

Les deux programmes visent aussi le partage de l'expérience ainsi que l'évaluation des réalisations et des effets positifs d'Aide juridique Ontario sur ses clients. La Société espère étendre l'aide à la qualité à toute l'organisation pour que chacun de ses secteurs puisse ultérieurement avoir accès à des outils utiles et à une aide qui leur permettra d'offrir des services de haute qualité et d'en mesurer la qualité et l'efficacité. Le projet d'aide à la qualité des services permettra de créer un milieu qui favorisera une amélioration continue.

Conseil d'administration et comités

Sidney B. Linden, président du conseil, Toronto
Décembre 1999 – Décembre 2003

Peter B. Bortolussi, Sault Ste. Marie
Décembre 2001 – Décembre 2003

Janet Bradley, Ottawa
Décembre 1999 – Décembre 2002

Pamela Divinsky, Toronto
Décembre 1999 – Décembre 2002

Thomas N. Kritsch, Thornbury
Décembre 1999 – Juin 2001

J. Robert Lamoureux, Sudbury
Décembre 2001 – Décembre 2003

Lynn Michaud, Timmins
Décembre 1999 – Décembre 2001

Sylvia Maracle, Toronto
Décembre 1999 – Décembre 2002

W.A. Derry Millar, Toronto
Décembre 1999 – Décembre 2002

Harvey T. Strosberg, Windsor
Décembre 1999 – Décembre 2002

Beverly Wexler, Kenora
Décembre 2001 – Décembre 2003

Gordon Wolfe, Toronto
Décembre 1999 – Décembre 2002

Comités consultatifs

Selon l'article 7 de la *Loi sur les services d'aide juridique*, le conseil d'administration doit créer des comités consultatifs dans le domaine du droit criminel, le domaine du droit de la famille et les domaines de pratique des cliniques. Cet article donne aussi au conseil le pouvoir de former les autres comités consultatifs qu'il juge nécessaires.

Les comités font en sorte que les groupes intéressés participent aux décisions prises par Aide juridique Ontario et que la société soit responsable devant ces derniers.

- Comité du droit criminel
- Comité du droit de la famille
- Comité des cliniques
- Comité de l'immigration et des réfugiés
- Comité du droit carcéral
- Comité de la santé mentale
- Comité des questions autochtones

Selon l'article 8 de la *Loi sur les services d'aide juridique*, le conseil d'administration doit créer un comité de la vérification et un comité des cliniques. Cet article donne aussi au conseil le pouvoir de former les autres comités qu'il juge nécessaires. Les comités sont composés de membres du conseil d'administration.

- Comité des finances et de la vérification
- Comité des cliniques
- Comité des services à la clientèle

Comités du conseil

Comité des recours collectifs et des causes types

Le Comité des recours collectifs et des causes types est un comité consultatif dont les huit membres bénévoles comprennent sept avocats et un professeur de droit. Son mandat est d'examiner les causes types et les demandes collectives de représentation aux enquêtes du coroner et de faire des recommandations sur la délivrance de certificats d'aide juridique. L'examen de 50 demandes a ainsi été fait cette année.

Comités régionaux

Les comités régionaux jouent un rôle vital dans l'administration des services d'aide juridique en Ontario. Leurs membres bénévoles passent des centaines d'heures au service des collectivités de toutes les régions de la province. Ils entendent les appels des décisions prises par les directeurs régionaux de refuser ou d'annuler un certificat d'aide juridique.

Conseils d'administration des cliniques

Les conseils d'administration des cliniques juridiques communautaires sont une partie essentielle du système d'aide juridique de l'Ontario. Chaque clinique juridique indépendante de la province est dirigée par un conseil d'administration dont les membres sont des bénévoles qui sont choisis et qui sont responsables envers la collectivité desservie par la clinique. Chaque conseil d'administration est responsable des politiques et des finances de la clinique ainsi que des services que cette dernière offre à sa collectivité.

Comité de la haute direction

Présidente-directrice générale -
Angela Longo

Vice-président aux politiques, à la planification
et aux relations extérieures - George A. Biggar

Vice-président aux services à la clientèle -
Robert Buchanan

Avocate générale - Ruth Lawson

Vice-présidente aux cliniques et aux services
spéciaux - Sue McCaffrey

Vice-présidente aux services généraux -
Michelle Séguin

Directrice aux communications et aux relations
publiques - Elaine Gamble

Directeur des politiques - Aneurin Thomas

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Il revient à la direction et au conseil d'administration de voir à la présentation des états financiers et de toute autre information dans le rapport annuel. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada et, au besoin, contiennent des montants calculés à partir des évaluations faites par les membres de la direction.

Aide juridique Ontario s'engage à respecter les normes d'intégrité les plus élevées qui soient dans la prestation de ses services. La direction a établi et continue de maintenir des contrôles financiers, des systèmes d'information et des pratiques qui lui permettent d'offrir une assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière et de la protection des éléments d'actif.

Le conseil s'assure que la direction s'acquitte de sa responsabilité relative à l'information financière et au contrôle interne en mettant sur pied un Comité des finances et de la vérification. Les membres du conseil se réunissent une fois par mois pour superviser les activités financières d'Aide juridique Ontario. Chaque année, le conseil passe en revue les états financiers et le rapport du vérificateur externe et les recommande au ministre du Procureur général.

Les états financiers ont été examinés par le vérificateur provincial, dont le mandat consiste à exprimer une opinion relativement à la présentation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Dans son rapport, le vérificateur décrit l'étendue de la vérification à laquelle il a procédé et définit son opinion.

La présidente-directrice générale,



Angela Longo

18 juillet 2002

La vice-présidente aux services généraux,



Michelle A. Séguin

États financiers

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2002

| | |
|---|---------|
| Rapport du vérificateur | 23 |
| États financiers | |
| Bilan | 24 |
| État des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé | 25 |
| Évolution de la situation financière | 27 |
| Sommaire des principales conventions comptables | 28 |
| Notes afférentes aux états financiers | 30 - 37 |

Rapport du vérificateur

Office of the
Provincial Auditor
of Ontario



Bureau du
vérificateur provincial
de l'Ontario

Box 105, 15th Floor, 20 Dundas Street West, Toronto, Ontario M5G 2C2
B.P. 105, 15e étage, 20, rue Dundas ouest, Toronto (Ontario) M5G 2C2
(416) 327-2381 Fax: (416) 327-9862

Rapport du vérificateur

À l'attention du procureur général de l'Ontario
et d'Aide juridique Ontario

J'ai vérifié le bilan d'Aide juridique Ontario au 31 mars 2002 et les états des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Aide juridique Ontario au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

J.R. McCarter, CA
Vérificateur provincial adjoint

Toronto, Ontario
Le 30 mai 2002

Bilan

Pour l'exercice terminé le 31 mars

Actif

Actif à court terme

| | | |
|---|----------|--------|
| Encaisse (Note 2) | 1 468 \$ | - \$ |
| Encaisse et quasi-espèces – réserve pour éventualités diverses (Note 8) | 907 | - |
| Comptes débiteurs (moins provisions pour créances douteuses) | 29 639 | 12 889 |
| Charges payées d'avance | 513 | 621 |
| Placements à court terme (Note 3) | 4 225 | 1 506 |
| Placements à court terme - réserve pour éventualités (Notes 3 et 8) | 2 711 | - |

Placements à long terme (Note 3)

Placements à long terme – réserve pour éventualités diverses (Note 3 and 8)

Immobilisations (Note 4)

| | | |
|--|--------|--------|
| | 39 463 | 15 016 |
| | 42 464 | 63 735 |
| | 29 614 | 31 889 |
| | 7 391 | 9 825 |

| | | |
|--|-------------------|-------------------|
| | <u>118 932 \$</u> | <u>120 465 \$</u> |
|--|-------------------|-------------------|

Passif et actif net

Actif à court terme

| | | |
|--|--------|--------|
| Dette bancaire (Note 2) | - \$ | 587 \$ |
| Comptes créditeurs et charges à payer (Note 5) | 61 141 | 52 034 |

Contributions différées (Note 6)

| | | |
|--|--------|--------|
| | 61 141 | 52 621 |
| | 5 930 | 10 783 |

Actif net

| | | |
|---|--------|--------|
| Excédent accumulé (Note 1(c)) | 18 511 | 22 210 |
| Placements en immobilisations (Note 7) | 1 461 | 2 962 |
| Réserve pour éventualités diverses (Note 3 and 8) | 31 889 | 31 889 |

| | | |
|--|--------|--------|
| | 51 861 | 57 061 |
|--|--------|--------|

| | | |
|--|-------------------|-------------------|
| | <u>118 932 \$</u> | <u>120 465 \$</u> |
|--|-------------------|-------------------|

Au nom du conseil d'administration :



Administrateur

État des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé

Pour l'exercice terminé le 31 mars

| | 2002 | 2001 |
|---|--------------------------|----------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Revenus | | |
| Province de l'Ontario (Note 1(a)) | 246 695 \$ | 190 843 \$ |
| Fondation du droit de l'Ontario | 19 944 | 30 964 |
| Contributions de la clientèle | 14 234 | 8 399 |
| Jugements, dépens et règlements | 768 | 1 392 |
| Placements et autre revenus | 6 676 | 7 163 |
| | <u>288 317</u> | <u>238 761</u> |
| Charges | | |
| Services juridiques | | |
| Certificats d'aide juridique | | |
| Droit criminel | 83 033 | 71 223 |
| Droit de la famille | 44 019 | 35 417 |
| Immigration et réfugiés | 16 862 | 12 159 |
| Autres domaines de droit civil | 5 552 | 4 380 |
| Conférences de règlement | 177 | 169 |
| | <u>149 643</u> | <u>123 402</u> |
| Bureaux régionaux | 27 028 | 20 290 |
| | <u>176 671</u> | <u>143 692</u> |
| Avocats de service | | |
| Honoraires et débours des avocats de service | 25 536 | 22 261 |
| Cliniques juridiques | | |
| Services offerts dans les domaines de pratique des cliniques (Note 9) | 52 749 | 44 017 |
| Programmes de déjudiciarisation | | |
| Attribution à Nishnawbe-Aski | 1 577 | 1 405 |
| Droit de la famille / Projets-pilotes | 2 794 | 2 646 |
| Bureau du droit des réfugiés | 681 | 698 |
| Sociétés étudiantes d'aide juridique | 2 610 | 2 646 |
| Autres | 908 | 195 |
| | <u>8 570</u> | <u>7 590</u> |

Les notes et le sommaire des principales conventions comptables font partie intégrante des états financiers.

État des résultats d'exploitation et de l'excédent accumulé (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 mars

| | 2002 | 2001 |
|--|---------------------------------|------------------|
| | | Note 12 |
| | | ajustée |
| | (en milliers de dollars) | |
| Charges (suite) | | |
| Soutien aux fournisseurs de services | | |
| Service de recherche | 2 010 \$ | 2 296 \$ |
| Administration | | |
| Bureau provincial | 19 577 | 20 210 |
| Restructuration des activités et autres projets | 4 276 | 2 921 |
| Amortissement de l'exercice | 4 128 | 4 942 |
| | <u>27 981</u> | <u>28 073</u> |
| | <u>293 517</u> | <u>247 929</u> |
| Insuffisance des revenus sur les charges de l'exercice | (5 200) | (9 168) |
| Excédent accumulé, début de l'exercice | 22 210 | 41 291 |
| Placements en immobilisations | 1 501 | (2 962) |
| Imputation à la réserve pour éventualités diverses (Note 8) | - | (6 651) |
| Excédent accumulé, fin de l'exercice | <u>18 511 \$</u> | <u>22 210 \$</u> |

Les notes et le sommaire des principales conventions comptables font partie intégrante des états financiers.

Évolution de la situation financière

Pour l'exercice terminé le 31 mars

| | 2002 | 2001 |
|---|--------------------------|------------------|
| | Note 12 ajustée | |
| | (en milliers de dollars) | |
| Encaisse provenant de (utilisée pour) | | |
| Activités d'exploitation | | |
| Insuffisance des revenus sur les charges de l'exercice | (5 200) \$ | (9 168) \$ |
| Rentrées (sorties) nettes liées aux activités d'exploitation | | |
| Amortissement | 4 128 | 5 925 |
| Amortissement des contributions différées | (3 429) | (1 521) |
| Réalisation des contributions différées | (5 166) | (2 621) |
| Profits sur la vente de placements | (422) | (437) |
| Pertes sur la vente d'immobilisations | 115 | 67 |
| Transfert d'immobilisations aux cliniques juridiques communautaires | 1 239 | - |
| Changement des soldes des fonds de roulement autres que les disponibilités | | |
| Comptes débiteurs | (16 750) | 994 |
| Charges payées d'avance | 108 | (590) |
| Comptes créditeurs et charges à payer | 9 107 | (830) |
| Intérêts courus sur les placements à long terme | 407 | (1 361) |
| Contributions différées | 3 742 | 14 925 |
| | <u>(12 121)</u> | <u>5 383</u> |
| Activités d'investissement | | |
| Acquisition d'immobilisations | (3 048) | (8 390) |
| Achat de placements | (213 528) | (143 781) |
| Rachat de placements | 231 659 | 48 449 |
| | <u>15 083</u> | <u>(103 722)</u> |
| Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des quasi-espèces (dette bancaire) pendant l'exercice | 2 962 | (98 339) |
| Encaisse et quasi-espèces (dette bancaire), début de l'exercice | (587) | 97 752 |
| Encaisse et quasi-espèces (dette bancaire), fin de l'exercice | <u>2 375 \$</u> | <u>(587) \$</u> |
| Représenté par | | |
| Encaisse | 1 468 \$ | 1 970 \$ |
| Dette bancaire | - | (2 557) |
| | <u>1 468</u> | <u>(587)</u> |
| Encaisse et quasi-espèces – réserve pour éventualités diverses | 907 | - |
| | <u>2 375 \$</u> | <u>(587) \$</u> |

Les notes et le sommaire des principales conventions comptables font partie intégrante des états financiers.

Sommaire des principales conventions comptables

Le 31 mars 2002

Nature des activités Le 18 décembre 1998, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*, qui créait Aide juridique Ontario (la « Société ») en tant que personne morale sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario. La Société a entrepris ses activités le 1^{er} avril 1999 et est exonérée d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Loi de 1998 sur les services d'aide juridique donne à Aide juridique Ontario le mandat suivant :

- Faciliter l'accès à la justice, partout en Ontario, pour les particuliers à faible revenu en leur fournissant des services d'aide juridique de haute qualité;
- Encourager et favoriser la souplesse et l'innovation dans la prestation des services d'aide juridique;
- Reconnaître les divers besoins d'aide juridique des particuliers à faible revenu et des collectivités défavorisées;
- Exercer ses activités tout en rendant compte de l'utilisation des fonds publics.

Les activités de la Société sont régies et gérées par un conseil d'administration composé de 11 membres nommés par le lieutenant gouverneur en conseil. Bien que la Société administre ses activités indépendamment de la province de l'Ontario et du Barreau du Haut-Canada, elle doit rendre compte de l'utilisation qu'elle fait des fonds publics et de la prestation de services d'aide juridique qui répond aux besoins des particuliers à faible revenu et qui est efficace et efficiente par rapport aux coûts.

Méthode comptable La Société se conforme à la méthode du report du crédit d'impôt aux contributions.

L'excédent accumulé représente l'excédent des contributions sur les charges relatives aux activités administratives et de prestation des programmes de la Société.

La réserve pour éventualités diverses a été établie conformément au paragraphe 66(4) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*, afin de fournir du financement pour les activités sur approbation du procureur général. Aux termes du Règlement de l'Ontario n° 107/99 pris en application de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*, La Société doit maintenir une réserve pour éventualités diverses d'un minimum de 20 millions de dollars.

Les états financiers ont été préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Constatation des revenus Les contributions assujetties à des restrictions sont comptabilisées comme des revenus dans l'exercice au cours duquel les charges sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés comme des revenus si le montant à recevoir peut être estimé de façon raisonnable et si le recouvrement est assuré de façon raisonnable.

Sommaire des principales conventions comptables

Le 31 mars 2002

- Constatation des charges** Les charges sont comptabilisées comme des charges courues. Les comptes juridiques comprennent les sommes que les avocats et avocates ont facturées à la Société ainsi que le montant estimatif pour le travail exécuté par les avocats et les avocates et non facturé.
- Immobilisations** Le montant des immobilisations correspond à leur coût diminué de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé en répartissant le coût sur le nombre d'années d'utilisation du bien :
- | | |
|-------------------------|--------------------------------|
| Mobilier et | |
| matériel de bureau | - 5 ans |
| Matériel informatique | |
| et logiciels | - 3 ans |
| Logiciels conçus | |
| sur mesure | - 5 ans |
| Améliorations locatives | - sur la durée entière du bail |
- Placements** Les placements à court terme sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur marchande. Les placements à long terme sont comptabilisés au coût et sont dépréciés lorsque leur valeur subit un déclin qui n'est pas temporaire.
- Contributions différées** Les contributions différées pour les initiatives spéciales représentent des ressources inutilisées relatives aux projets financés de l'Ontario. Les montants non dépensés sont conservés pour les exercices ultérieurs ou pour un règlement par la province.
- Les contributions différées pour dépenses en capital représentent une fraction non amortie des contributions utilisées pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement de la contribution différée est calculé de la même façon que l'actif afférent.
- Recours aux estimations** La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus au Canada oblige la direction à élaborer des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté des éléments d'actif et de passif à la date des états financiers et le montant des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer des estimations faites par la direction une fois que les données requises seront disponibles.
- Encaisse et quasi-espèces** L'encaisse et les quasi-espèces sont constituées de l'encaisse disponible, des soldes bancaires et d'investissements très liquides dont l'échéance initiale est inférieure à trois mois.
- Instruments financiers** À moins d'indication contraire, la direction est d'avis que la Société ne s'expose pas à des risques importants associés aux taux d'intérêts, aux devises étrangères ou au crédit provenant de ses instruments financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2002

1. Financement assuré par l'Ontario

L'article 71 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* stipule que la Société et le procureur général de l'Ontario doivent conclure un protocole d'entente tous les cinq ans. L'objectif du protocole d'entente est d'éclaircir les questions relatives à l'exploitation, à l'administration, aux finances et aux autres relations entre le procureur général et la Société.

Le protocole d'entente a été signé le 22 décembre 2000 et il est en vigueur jusqu'au 1^{er} avril 2004.

(a) Les contributions reçues de l'Ontario ont été attribuées comme suit :

| | 2002 | 2001 Note 12 ajustée |
|--|--------------------------|----------------------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Contributions | 238 100 \$ | 223 850 \$ |
| Réalisation des contributions différées (Note 6) | 5 166 | 2 621 |
| Amortissement des contributions différées (Note 6) | 3 429 | 1 521 |
| Contributions différées relatives au projet de modernisation (Note 12) | - | (10 783) |
| Remboursement de l'excédent provenant de l'exercice terminé le 31 mars 2000 (Note 12) | - | (26 366) |
| | <u>246 695 \$</u> | <u>190 843 \$</u> |

(b) Est compris dans les contributions obtenues de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2002 un montant de 44,3 millions de dollars (35,7 millions de dollars en 2001) représentant une attribution de fonds provenant du transfert d'une somme forfaitaire du gouvernement fédéral versée à la province dans les domaines du droit criminel et des jeunes contrevenants conformément à une entente de partage des frais.

(c) Le paragraphe 66(3) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* permet à la Société, sur approbation du procureur général, de répartir tout excédent ou déficit d'un exercice sur l'un des deux exercices suivants, ou sur les deux, à moins que le ministre des Finances exige que l'excédent soit versé au Trésor en vertu du paragraphe 69(2).

2. Encaisse (dette bancaire)

La Société a une ligne de crédit disponible d'un montant de 5 millions de dollars qui demeure inutilisée au 31 mars 2002. La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel et est non garantie.

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2002

3. Placements

Les placements se composent des éléments suivants :

| | 2002 | | 2001 | |
|--|----------------------------------|-------------------------|----------------------------------|-------------------------|
| | Coût (en milliers de dollars) | Valeur marchande | Coût (en milliers de dollars) | Valeur marchande |
| Obligations du gouvernement du Canada | 20 281 \$ | 20 326 \$ | 35 947 \$ | 36 401 \$ |
| À un taux d'intérêt de 4,75 % à 6 %, venant à échéance entre juin 2004 et juin 2010 | | | | |
| Obligations provinciales | 38 801 | 38 949 | 41 197 | 41 654 |
| À un taux d'intérêt de 4,875 % à 8 %, venant à échéance entre mars 2003 et décembre 2008 | | | | |
| Obligations de société | 18 978 | 18 990 | 16 711 | 16 893 |
| À un taux d'intérêt de 5,35 % à 7,1 %, venant à échéance entre février 2003 et juin 2006 | | | | |
| Titre hypothécaire | - | - | 1 914 | 1 913 |
| À un taux d'intérêt de 5 %, venant à échéance en février 2003 | | | | |
| Intérêts courus sur les obligations | 954 | 954 | 1 361 | 1 361 |
| | <u>79 014</u> | <u>79 219</u> | <u>97 130</u> | <u>98 222</u> |
| Moins : Réserve pour éventualités diverses | | | | |
| - court terme (Note 8) | (2 711) | (2 711) | - | - |
| - long terme (Note 8) | (29 614) | (29 681) | (31 889) | (32 248) |
| | <u>(32 325)</u> | <u>(32 392)</u> | <u>(31 889)</u> | <u>(32 248)</u> |
| | <u>46 689 \$</u> | <u>46 827 \$</u> | <u>65 241 \$</u> | <u>65 974 \$</u> |
| Représenté par | | | | |
| | Coût | Valeur marchande | Coût | Valeur marchande |
| Placements à court terme | 4 225 \$ | 4 225 \$ | 1 506 \$ | 1 517 \$ |
| Placements à long terme | 42 464 | 42 602 | 63 735 | 64 457 |
| | <u>46 689 \$</u> | <u>46 827 \$</u> | <u>65 241 \$</u> | <u>65 974 \$</u> |

La Société a établi une politique de placement conforme aux exigences prévues aux paragraphes 7(1), 7(2), 7(3) et 7(4) du Règlement de l'Ontario n° 107/99 pris en application de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. Les placements détenus par la Société au 31 mars 2002 sont conformes à ces exigences. La Société a réalisé un revenu total de placement de 5,7 millions de dollars en 2002 (6,9 millions de dollars en 2001).

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2002

4. Immobilisations

| | 2002 | | 2001 | |
|------------------------------------|-----------|--|-----------|----------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé (en milliers de dollars) | Coût | Amortissement cumulé |
| Mobilier et matériel de bureau | 2 394 \$ | 1 510 \$ | 1 815 \$ | 981 \$ |
| Matériel informatique et logiciels | 14 122 | 9 752 | 14 284 | 7 067 |
| Logiciels conçus sur mesure | 817 | 586 | 817 | 374 |
| Améliorations locatives | 3 540 | 1 634 | 2 328 | 997 |
| | <hr/> | <hr/> | <hr/> | <hr/> |
| | 20 873 \$ | 13 482 \$ | 19 244 \$ | 9 419 \$ |
| | <hr/> | <hr/> | <hr/> | <hr/> |
| Valeur comptable nette | | 7 391 \$ | | 9 825 \$ |

Les immobilisations comprennent des ordinateurs et des logiciels d'une valeur d'environ 0,362 millions de dollars (3,54 millions de dollars en 2001) qui n'étaient pas utilisés à la fin de l'exercice, de sorte qu'aucun amortissement n'a été comptabilisé à leur égard. Les immobilisations qui ne sont pas utilisées (1,6 million de dollars en 2001) représentent les immobilisations acquises au nom des cliniques juridiques communautaires et qui leur sont fournies dans le cadre de leur financement pour l'exercice 2003.

5. Comptes créditeurs et charges à payer

| | 2002 (en milliers de dollars) | | 2001 | |
|---|--|-----------|-----------|--|
| | | | | |
| Comptes juridiques | -factures reçues après le 31 mars 2002 | 10 777 \$ | 12 854 \$ | |
| | -travail exécuté mais non facturé | 32 826 | 26 800 | |
| Inciations locatives | | 277 | 584 | |
| Engagements liés au commerce et autres créditeurs | | 16 740 | 11 046 | |
| Indemnité de vacances | | 521 | 750 | |
| | | <hr/> | <hr/> | |
| | | 61 141 \$ | 52 034 \$ | |

À la fin de l'exercice, une estimation est faite de la valeur du travail que les avocats et avocates du secteur privé ont accompli mais n'ont pas encore facturé. En date du 31 mars 2002, le montant était estimé à 32,8 millions de dollars (26,8 millions de dollars en 2001) selon une méthode de calcul fondée sur une moyenne des coûts et des délais dans des cas semblables sur une période de sept ans.

À cause de certains impondérables inhérents au procédé, le montant estimatif différera probablement du montant des charges réelles. La direction est d'avis que les charges réelles pourront varier de 20 pour cent en plus ou en moins (entre 26 et 39 millions de dollars). Tout redressement de l'estimation des charges entraînera une augmentation ou une diminution des honoraires et des débours, de l'insuffisance des revenus sur les charges pour l'exercice et de l'excédent accumulé.

La variation des engagements liés au commerce et autres créditeurs entre les exercices financiers de 2001 et 2002 est principalement due au règlement des plaintes en matière d'équité d'emploi remontant à l'année financière de 1996.

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2002

6. Contributions différées

Les changements dans les contributions différées pour les initiatives spéciales et pour les dépenses en capital relatives aux projets financés par l'Ontario sont les suivants :

| | 2002 (en milliers de dollars) | 2001 |
|--|---|-------------------------|
| Contributions différées pour les initiatives spéciales | | |
| Solde, début de l'exercice | 3 920 \$ | - |
| Contributions reçues durant l'exercice | 3 742 | 14 925 |
| Transférées sur l'acquisition d'immobilisations | (2 496) | (8 384) |
| Réalisation des contributions différées (Note 1(a)) | (5 166) | (2 621) |
| | <u>-</u> | <u>3 920</u> |
| Contributions différées pour les dépenses en capital | | |
| Solde, début de l'exercice | 6 863 | - |
| Contributions pour immobilisations | 2 496 | 8 384 |
| Amortissement des contributions différées (Note 1(a)) | (3 429) | (1 521) |
| | <u>5 930</u> | <u>6 863</u> |
| | <u>5 930 \$</u> | <u>10 783 \$</u> |

7. Changements dans l'actif net investi en immobilisations

| | 2002 (en milliers de dollars) | 2001 |
|--|---|------------------------|
| Solde, début de l'exercice | 2 962 \$ | 7 427 \$ |
| Amortissement | (4 128) | (5 925) |
| Amortissement des contributions différées | 3 429 | 1 521 |
| Contributions pour les immobilisations | (2 496) | (8 384) |
| Achat d'immobilisations | 3 048 | 8 390 |
| Aliénation des immobilisations | (1 354) | (67) |
| | <u>1 461 \$</u> | <u>2 962 \$</u> |
| Représenté par | | |
| Immobilisations | 7 391 \$ | 9 825 \$ |
| Contributions différées pour dépenses en capital | (5 930) | (6 863) |
| | <u>1 461 \$</u> | <u>2 962 \$</u> |

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2002

8. Réserve pour éventualités diverses

L'article 6 du Règlement de l'Ontario n° 107/99 pris en application de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* exige que la Société maintienne une réserve pour éventualités diverses d'au moins 20 millions de dollars. Le règlement permet aussi à la Société d'accroître la réserve pour éventualités diverses par des revenus de placement réalisés par la suite. Les revenus de placement accumulés de 11,889 millions de dollars (11,889 millions de dollars en 2001) sont disponibles pour financer les activités, sans l'approbation préalable du procureur général. La réserve pour éventualités diverses est composée comme suit :

| | 2002 | 2001 |
|--|---------------------------------|------------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Solde, début de l'exercice | 31 889 \$ | 24 938 \$ |
| Transfert à la réserve pour éventualités diverses provenant de l'excédent accumulé | - | 6 951 |
| Solde, fin de l'exercice | 31 889 \$ | 31 889 \$ |
| | 2002 | 2001 |
| | (en milliers de dollars) | |
| Représenté par | | |
| Encaisse et quasi-espèces | 907 \$ | - |
| Frais échus pour le fonds d'administration | (1 343) | - |
| Placements – court terme (Note 3) | 2 711 | - |
| Placements – long terme (Note 3) | 29 614 | 31 889 |
| | 31 889 \$ | 31 889 \$ |

Encaisse et quasi-espèces – la réserve pour éventualités diverses inclut les effets du trésor de 0,89 million de dollars au 31 mars 2002, qui viendront à échéance au cours de l'année financière de 2003 et porteront intérêt entre 1,89 % et 2,06 % par année.

9. Domaines de pratique des cliniques

La Société procure aux cliniques juridiques communautaires le financement qui leur permet de fournir des services d'aide juridique à la communauté qu'elles servent, sur une base autre que d'après la formule de rémunération à l'acte. Les cliniques juridiques communautaires sont érigées en personnes morales sans capital-actions et sont régies par un conseil d'administration. Les cliniques juridiques communautaires sont indépendantes de la Société, mais lui sont responsables en vertu des articles 33 à 39 de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique*. Chaque clinique juridique communautaire subit une vérification individuelle et doit fournir à la Société des états financiers vérifiés pour la période de financement.

Le montant total se répartit comme suit :

| | 2002 | 2001 |
|--|---------------------------------|------------------|
| | (en milliers de dollars) | |
| Sommes versées aux cliniques ou au compte de celles-ci | 49 774 \$ | 41 038 \$ |
| Frais d'administration | 2 975 | 2 979 |
| | 52 749 \$ | 44 017 \$ |

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2002

10. Engagements et éventualités

- (a) La Société délivre des certificats aux particuliers nécessitant une aide juridique. Chaque certificat délivré autorise la prestation de services juridiques selon les lignes directrices en matière de tarif. En date du 31 mars 2002, la Société pourrait être responsable de certificats pour un montant de 53 millions de dollars, montant qui s'ajoute aux factures reçues et au travail effectué et non facturé.
- (b) La Société loue à bail des locaux et du matériel de bureau dans toute la province. Les sommes minimales qu'elle s'est engagée à payer annuellement à ce titre au cours des cinq prochains exercices sont approximativement les suivantes :

| | Montant (en milliers de dollars) |
|--------------|-------------------------------------|
| 2003 | 4 342 \$ |
| 2004 | 2 739 |
| 2005 | 2 366 |
| 2006 | 2 003 |
| 2007 | 1 405 |
| Par la suite | 4 230 |
| | 17 085 \$ |

- (c) Pour les trois exercices consécutifs couvrant la période de 2000 à 2002, le paragraphe 66(5) de la *Loi de 1998 sur les services d'aide juridique* exige que la Société répartisse entre les cliniques juridiques communautaires indépendantes (voir la note 9) une somme d'au moins 34,9 millions de dollars annuellement, soit le montant accordé aux cliniques par le procureur général pour l'exercice 1999.
- (d) La Société représente la partie défenderesse dans un certain nombre d'actions en justice dans le cadre normal et la conduite des affaires. La conclusion et la décision finale relatives à ces actions ne seront vraisemblablement pas considérables et ne sont pas déterminables pour le moment. Les pertes, s'il y en a, seront comptabilisées au moment du règlement.

Certaines des actions en justice ci-dessus sont couvertes par l'assurance après l'application d'une franchise allant jusqu'à 0,05 million de dollars établie selon le moment auquel survient la demande et la nature de la demande.

- (e) Durant l'exercice, la Société a réglé les plaintes en matière d'équité d'emploi relatives à deux catégories de salariés remontant à 1996 et ayant été comptabilisées dans les présents états financiers. La Société est ultimement responsable des paiements relatifs aux questions de l'équité d'emploi pour une troisième catégorie de salariés. Comme le montant des règlements ne peut être raisonnablement estimé pour le moment, aucune charge n'a été calculée dans ces états financiers.

11. Régime de retraite

La Société offre un régime de retraite prévoyant des prestations de retraite pour ses employés. Le régime comporte deux volets : un élément à cotisations déterminées et un élément à prestations déterminées.

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2002

11. Régime de retraite (suite)

Élément à cotisations déterminées

L'élément à cotisations déterminées du régime couvre 440 employés, soit la majorité du personnel. La Société contribue au volet à cotisations déterminées du régime, participation qui se limite à faire des versements réguliers qui correspondent aux cotisations versées par son personnel. La charge de retraite de la Société pour l'exercice relatif à ce volet du régime s'est élevée à 1,051 million de dollars.

Élément à prestations déterminées

L'élément à prestations déterminées du régime couvre 21 participants. Sous ce régime de prestations, les prestations au moment de la retraite sont relatives aux années de service et à la rémunération durant les années de service. Il est soumis à des évaluations actuarielles pour fins de financement à des intervalles ne dépassant pas trois ans. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée lors de l'année financière 2003. La Société verse des contributions à cet élément du régime selon les montants recommandés par l'actuaire.

La Société n'a versé aucune cotisation à cet élément du régime pendant l'exercice en cours.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, une évaluation actuarielle pour fins de comptabilité a été effectuée en utilisant les hypothèses suivantes :

| | |
|---|-------|
| Taux d'escompte | 7,0 % |
| Augmentation salariale | 5,0 % |
| Taux de rendement prévu sur les immobilisations | 6,0 % |

L'évaluation actuarielle pour fins de comptabilité pour l'exercice terminé le 31 mars 2002 indique un excédent actuariel de 0,586 million de dollars (0,683 million de dollars en 2001) résultant des engagements contractés au titre du régime de retraite d'environ 1,609 million de dollars (1,424 million de dollars en 2001) et une valeur actuelle de l'actif de régime disponible pour fournir à ces prestations environ 2,195 millions de dollars (2,107 millions de dollars en 2001). Le revenu de pension pour l'exercice était de 0,034 million de dollars et l'actif accumulé pour les prestations du régime au 31 mars 2002 était de 0,034 million de dollars (zéro en 2001). Durant l'exercice, les employés ont contribué pour 0,042 million de dollars et la Société a versé des prestations totalisant 0,003 million de dollars.

12. Changement de méthode comptable

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2002, la Société a affiché un excédent accumulé de 41,291 millions de dollars. Elle a demandé à la province la permission de consacrer ces fonds excédentaires à la modernisation de ses systèmes informatiques, de ses infrastructures matérielles et à d'autres initiatives, ce à quoi la province a consenti à l'exercice 2001. L'entente conclue a permis à la Société de conserver 14,925 millions de dollars pour l'exercice 2000-2001 et de remettre 26,366 millions de dollars à la province par la réduction des contributions provenant de l'Ontario au cours de l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2001. La somme de 26,366 millions de dollars devait être retransférée à la Société selon les dépenses réelles rattachées à ces initiatives au cours des exercices 2001-2002, 2002-2003 et 2003-2004.

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 mars 2002

12. Changement de méthode comptable (suite)

Pour l'exercice 2002, le conseil d'administration de la Société et le ministère du Procureur général ont approuvé un changement des méthodes comptables pour retraiter en tant que contribution différée les portions non dépensées et non imputées de la somme de 14,925 millions de dollars retenue à l'exercice 2001 et précédemment incluse dans l'excédent accumulé au 31 mars 2001. Comme l'indique la note 6, la Société retraite en tant que contribution différée les portions non dépensées et non imputées des sommes de 3,920 millions de dollars et de 6,863 millions de dollars, respectivement. L'ajustement s'est traduit ainsi sur les états financiers.

| | 2001 | | |
|--------------------------------------|---------------------------------|------------------------------|--------------------|
| | Montant précédent | Augmentation (Diminution) | Nouveau montant |
| | (en milliers de dollars) | | |
| Contributions différées | - | 10 783 \$ | 10 783 \$ |
| Placements en immobilisations | - | 2 962 | 2 962 |
| Excédent accumulé | 35 955 | (13 745) | 22 210 |
| Excédent des revenus sur les charges | 1 615 | (10 783) | (9 168) |

13. Données comparatives

Certaines données comparatives ont été reclassifiées pour être conformes à la présentation de l'exercice courant.

Divulgarion des traitements en 2001

Conformément à la *Loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public*, la liste suivante indique les noms, les postes, les salaires payés et les avantages imposables de tous les employés d'aide juridique Ontario dont le salaire annuel s'élevait à plus de 100 000 \$ durant l'année civile 2001.

| Nom | Poste | Salaire | Avantages imposables |
|--------------------|--|---------------|----------------------|
| George Biggar | Vice-président aux politiques, à la planification et aux relations extérieures | 135 203,19 \$ | 290,44 \$ |
| Robert Buchanan | Vice-président aux services à la clientèle | 107 996,26 \$ | 235,44 \$ |
| Nathalie Champagne | Directrice régionale | 101 185,45 \$ | 220,12 \$ |
| Elizabeth Champlin | Directrice régionale | 106 036,17 \$ | 229,66 \$ |
| Simon Davies | Directrice régionale | 114 416,93 \$ | 247,10 \$ |
| Stephen Hall | Dirigeant principal de l'information | 119 073,02 \$ | 265,74 \$ |
| Maureen Hastings | Directrice régionale | 108 019,79 \$ | 234,26 \$ |
| Robert Holden* | Projet de restructuration du tarif | 133 291,67 \$ | 310,32 \$ |
| Ruth Lawson | Avocate générale | 134 803,19 \$ | 290,44 \$ |
| Angela Longo | Présidente-directrice générale | 206 399,88 \$ | 10 439,63 \$ |
| Susan McCaffrey | Vice-présidente aux cliniques et aux services spéciaux | 110 296,25 \$ | 234,84 \$ |
| Vicki Moretti | Directrice régionale | 100 214,81 \$ | 217,94 \$ |
| Jane Morley | Directrice du Service de recherche | 105 416,64 \$ | 229,66 \$ |
| Ian Morrison | Directeur général du Bureau de ressources des cliniques | 113 458,43 \$ | 248,26 \$ |
| Heather Robertson | Liquidatrice des comptes d'aide juridique | 112 684,55 \$ | 245,38 \$ |
| Michelle Séguin | Vice-présidente aux services généraux | 136 754,80 \$ | 290,44 \$ |
| Margaret J. Silver | Directrice régionale | 105 989,89 \$ | 229,66 \$ |
| Mary Anne Stevens | Directrice régionale | 101 628,49 \$ | 220,30 \$ |
| Aneurin Thomas | Directeurs des politiques | 102 346,37 \$ | 222,56 \$ |
| Janet Tilston | Directrice du Bureau du droit de la famille | 101 128,49 \$ | 220,30 \$ |
| Keith Wilkins | Responsable provincial du réseau intégré (TSN) | 114 511,97 \$ | 248,24 \$ |

* Continuation du salaire conformément à l'entente conclue à la cessation d'emploi.